



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equilibre financier

Question écrite n° 49408

Texte de la question

M. Dominique Paillé demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation de bien vouloir lui indiquer si les collectivités territoriales sont assujetties, pour tous leurs personnels, au paiement de la taxe de 6 %, créée par l'article 8 de l'ordonnance n° 96-51 du 24 janvier 1996 relative aux mesures urgentes tenant au rétablissement de l'équilibre financier de la sécurité sociale, et assise sur les contributions des employeurs et organismes de représentation collective du personnel, versées pour le financement de prestations complémentaires de prévoyance.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49408

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1292